



La lettre de FRANCINOV

EDITO

Une nouvelle année commence que je vous souhaite excellente dans votre vie personnelle et professionnelle. Je vous souhaite dans le cadre de Francinov des soirées mêlant travail et convivialité pour consacrer aux projets présentés l'examen attentif qu'ils méritent dans une ambiance de coopération et d'amitié.

En 2006 Francinov aura vingt ans et cet événement sera célébré. Vingt ans déjà que quelques fondateurs précédemment réunis par des associations d'entreprises de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Versailles (respectivement l'ARCY et la GIRV) décidaient de créer une nouvelle association pour aider des porteurs de projets à les réaliser. Cible principale : ceux qui ne disposaient pas de ressources financières ou de réseaux de contacts indispensables à la réussite de leur entreprise et notamment les inventeurs indépendants.

L'ambition était grande : faciliter les rencontres et la conclusion d'affaires mais aussi constituer un lieu d'échange et de réflexion : sur l'innovation elle-même, sur la création d'entreprises innovantes, sur la stratégie, le financement, les aspects juridiques, etc.

Francinov a été parmi les pionnières des associations de promotion de l'innovation. Naturellement ses membres se sont accrus et en grande partie renouvelés ; son projet s'est resserré mais elle est parmi les rares de ces pionnières à exister encore. Y a-t-il un secret à cette longévité ? Nul ne sait mais il fallait éviter quelques écueils qui se sont révélés fatals à d'autres. Le projet de départ a été préservé : une association (au sens fort du terme) qui suit une voie originale, innovatrice, au service de l'innovation. Je reviendrai sur ces points dans les prochains mois.

Jean-François Lemette

Président de Francinov

LES PROJETS DU MOIS DERNIER

Réunion FRANCINOV du mercredi 14 décembre 2005 à Versailles

1. Présentation du BDL INSTITUTE, Centre de Ressources et de Formation

Monsieur Corad LEMAIRE, Président

Centre de ressources et de formation, créé par Monsieur LEMAIRE, le BDL Institute est aussi une plateforme d'accueil et de rencontre pour tout entrepreneur. "BDL"? Bouge de là !!! Le ton est donné : notre réunion club est accueillie ce mois-ci en un lieu où le dynamisme et la volonté d'avancer sont de rigueur ! Le BDL Institute est aussi une école par alternance, qui souhaite aider les jeunes à se préparer à l'Europe. C'est un centre d'examen de langues (premier centre de la région parisienne), qui assure également la préparation à ces examens. Une douzaine de formateurs interviennent sur place et plusieurs associations profitent également des locaux de l'Institut.

2. Véhicule urbain individuel

Monsieur Gilbert FAUVEL, Inventeur

Comme bien souvent au point de départ d'une nouvelle invention : un constat tout simple. L'inventeur, qui vient du monde de l'aérospatiale, a commencé une réflexion en constatant qu'en ville, les deux-roues circulent mieux que les voitures, mais qu'ils ne bénéficient d'aucune protection, ni contre les chocs, ni contre les intempéries ! De plus, les trajets en ville représentent à 95% des trajets domicile/travail : le bilan énergétique pour une voiture transportant un unique passager est on ne peut moins désastreux ! Certes, M. Fauvel n'est pas le seul à avoir conduit ce type de réflexion et quelques très petits véhicules et prototypes existent, synthèses entre un deux-roues et une voiture : le CI de BMW (deux-roues caréné), des prototypes trois-roues chez Renault ou General Motors, ou encore le Carver, trois-roues avec essieu fixe à l'arrière et cabine inclinable, pour lequel il faut quand même déboursier 70 000 Euros !

Et puis le CITY I de M. Fauvel, fruit de 10 années de travail et de réflexion. C'est un trois-roues totalement caréné qui a la largeur d'un deux-roues (80-85 cm de largeur pour une longueur de 2 mètres 10). Il possède un dispositif automatique d'inclinaison et de limitation de vitesse dans les virages. Le passager est maintenu par un harnais de sécurité, dans un siège coquille muni d'un absorbeur de choc frontal. Enfin, le véhicule a la possibilité de pivoter totalement sur place grâce à sa roue avant qui peut se placer à 90° tandis qu'une roue arrière avance et que la seconde recule : très utile pour se garer ! Le système automatique d'inclinaison est très sophistiqué. Il tient compte de la force centrifuge, du vent de côté et de l'inclinaison de la chaussée. Des capteurs mesurent l'effort avec lequel le châssis s'appuie sur la chaussée et le système calcule l'inclinaison nécessaire pour une tenue de route irréprochable. City I est plutôt destiné aux trajets courts, intra-muros ; si l'on voulait qu'il desserve la grande banlieue, il faudrait envisager plus de batteries ou une motorisation hybride. Son prix ? S'il n'est pas encore estimé, le projet n'en reste pas moins très prometteur !

3. Attache rapide pour la fixation ou la tension d'une feuille de plastique souple

Monsieur Roland COIGNARD, Inventeur

Monsieur Coignard est un sculpteur. Cette profession étant quelque peu sinistrée, il a dû se reconvertir, notamment dans le domaine de la protection et de la restauration des oeuvres d'Art. Et de cette reconversion sont nés nombre de rencontres, d'histoires étonnantes, de travaux scientifiques et d'inventions diverses ! De l'utilisation des micro-ondes pour consolider les monuments en pierre, en passant par des travaux sur le moulage optique ou encore la mise au point d'outil performant pour travailler le bois. Quand idée, ingéniosité et technicité se combinent, il en découle des choses passionnantes ! Comment faire par exemple pour fixer de façon efficace de grandes bâches en plastique sur des chantiers ou des lieux d'intervention difficiles ? Connaissez-vous mieux que des attaches aux 4 angles qui finissent toujours par déchirer la bâche ? Et bien Monsieur Coignard a imaginé beaucoup mieux (et pourtant si simple !) : un système de coincement, qui s'adapte à tout endroit d'une bâche plastique, quelle que soit sa taille, sans aucun risque de déchirement : une "attache jarretière" révolutionnaire !

■ 4. Evolution des dispositions légales concernant les sociétés commerciales

Maître Thierry PAIRON

Maître PAIRON est avocat, spécialisé en droit des affaires. Il nous expose les principales évolutions législatives intéressant les sociétés commerciales, depuis la loi Dutreil d'août 2003 jusqu'à la loi Breton. Pour les SARL, si dorénavant il n'y a plus de capital minimum obligatoire, il reste préférable pour des raisons de crédibilité, de prévoir dans les statuts un certain capital ! Attention à la libération progressive du capital social : si avant la clôture du 1er exercice, le capital n'est pas libéré en totalité, l'entreprise ne peut pas bénéficier du taux d'IS à 15% ! Concernant le siège social des SARL, SA ou SAS, la domiciliation au domicile de son représentant légal est possible si celui-ci est propriétaire du local ou s'il en est locataire, sans que le bail n'exclut une telle domiciliation, et ceci après information (R/AR) au bailleur. Attention pour les SARL, aux règles de majorité et de quorum qui ont été modifiées par la loi d'août 2005. Réforme des valeurs mobilières : unification du régime des valeurs mobilières. Pour les SA, on note des changements concernant la publicité de la rémunération des dirigeants, obligation qui disparaît, et concernant la cession d'actions : il est maintenant possible de contrôler plus strictement le capital des sociétés en prévoyant un agrément entre actionnaires. Enfin l'entrepreneur individuel peut protéger son patrimoine, (sa résidence principale notamment en établissant une déclaration sous forme d'acte notarié publié au bureau des hypothèques). Partie fiscale des réformes : tout d'abord, la distribution des dividendes n'ouvre plus droit à l'avoir fiscal ! Par ailleurs, modification à partir de janvier 2006, des taux de différents droits (droits fixes sur les augmentations de capital, sur les cessions de titres etc.) Enfin le dispositif Sarkozy 2005, relatif à certaines cessions de fond de commerce, sera prorogé sur 2006 mais avec des modifications de plafonds.

En conclusion, une remarque importante sur le contrat de nouvelle embauche : en l'état, si la rupture de contrat n'a pas à être motivée par l'employeur, elle doit toutefois intervenir dans un contexte bien particulier, que pourrait devoir prouver l'employeur, le cas échéant, devant le Conseil des prud'hommes.

■ 5. "SECURIPPOOL" : une innovation pour protéger les piscines au moyen d'un système d'alarme

Monsieur G. GIACOMONI, Inventeur, Société SECURIPPOOL INTERNATIONAL

Née en août 2003, cette SARL conduite par plusieurs associés peut s'enorgueillir d'un premier bilan très satisfaisant. A l'origine de cette naissance réussie, la combinaison de plusieurs éléments : des choix de vie, un projet, un peu de chance et beaucoup de travail. Résultat : un chiffre d'affaire multiplié par 3 tous les mois, ce qui oblige Monsieur Giacomoni et ses associés à prendre des risques très importants et à travailler toujours plus... mais jusque là, tout va très bien ! De quoi s'agit-il donc ? De sécurité... et de piscine... SECURIPPOOL, voilà qui est clair, c'est un détecteur de chute d'enfant dans un bassin. Une loi obligeant les propriétaires de bassins à sécuriser ceux-ci, des normes : les associés de Securipool International ont su être là au moment opportun ; ils ont su aussi braver toutes les difficultés jusqu'à obtenir un label NF, pour un produit qui se doit d'être sans faille. Securipool est un dispositif qui "écoute" les ondes dans le milieu aquatique, ce qui n'est pas si simple ! En effet l'eau conduit très bien les sons d'où le gros problème de sons lointains parasites. Par ailleurs, il faut pouvoir détecter un enfant, parfois très léger, dans un milieu où se meuvent des robots (nettoyage...) plus lourds que lui, et tandis que la filtration est en route et qu'au-dessus de la surface aquatique le vent et la pluie se déchaînent peut-être pour compliquer encore un peu plus la tâche. Mais toutes les difficultés ont été déjouées, une politique de contrôle drastique a été mise en place et le produit est là, sûr, fiable. Il en existe différentes déclinaisons, selon le circuit de distribution envisagé et le type de clientèle (particuliers, hôtels, copropriétés...). Et le marché est là aussi : 800 000 piscines enterrées en France... Tous les fabricants de systèmes de sécurité dans le monde, ne sauraient répondre à l'énorme besoin mondial ! Une très belle aventure donc, pour cette toute jeune société à laquelle un bel avenir semble promis !

■ 6. Conseil en électronique auprès de Start-up

Monsieur Robert LACOSTE de la société ALCIOM

ALCIOM est une EURL de 2 personnes, spécialisée dans le conseil et l'expertise en architectures électroniques et récompensée à de nombreuses reprises lors de concours d'innovation électronique. Elle travaille en réseau, avec des industriels, des équipementiers, des bureaux d'études, qui peuvent être partenaires ou sous-traitants. Elle est très proche de différents fabricants de composants électroniques. Si 10% de son travail est réalisé pour des grands groupes, elle s'adresse prioritairement à de jeunes sociétés innovantes. Bien souvent, le créateur d'entreprise qui a besoin d'aide, se rapproche d'une école d'ingénieurs... ce qui est loin d'être la meilleure solution. Il est bien préférable de faire appel très tôt à un conseil tel qu'Alciom. Cahier des charges, prototype, assistance pour appel d'offre industrielle, suivi de l'industrialisation, assistance à la recette... bref, de l'amont jusqu'à la phase de commercialisation, les experts Alciom peuvent être au côté d'une start-up au moment le plus opportun. Conseil et expertise, recherche sous contrat, Alciom est agréée au titre du Crédit Impôt-Recherche et est expert JESSICA et ANVAR. La société peut donc intervenir en soutien d'une PME pour tout projet électronique innovant, sa prestation étant alors largement subventionnée.

A.M.V.

L'AGENDA

- ✓ Prochaines réunions Francinov :
25 janvier 2006, Bobigny
22.02 ; 22.03 ; 26.04 ; 31.05 ; 28.06 ;
27.09 ; 25.10 ; 22.11 ; 20.12
- ✓ Salon International Inventions de Lyon
Concours Lumière
27-30 janvier, Lyon (69)
- ✓ Salon des inventions et du bricolage
3-5 février 2006, Grenoble (38)
- ✓ M²i - Mondial inventions et innovations
Grand Prix Jules Vernes
10-12 mars 2006, Paris, espace Condorcet
- ✓ Concours des jeunes inventeurs et
créateurs
11-12 mars 2006, Monts en Touraine (37)
- ✓ Salon l'NOV
24-26 mars 2006, Mérignac (33)
- ✓ Salon international des inventions de
Genève
5-9 avril 2006, Genève, Palexpo
- ✓ Foire de Paris
28 avril-8 mai 2006, Paris, porte Versailles
- ✓ Salon européen de la recherche et de
l'innovation
8-11 juin 2006, Paris, porte de Versailles



COTISATION

*Merci de penser
à votre cotisation 2006 !*

Cotisation adhérent individuel : 80 Euros

Cotisation société : 310 Euros

Cotisation étudiants : 20 Euros

Chèque à l'ordre de FRANCINOV, à envoyer à
FRANCINOV, 35 rue de la Paroisse
B.P. 513 - 78005 Versailles Cedex

Ont participé à la réalisation de ce numéro :
J.F. Lemette (éditorial), A.M. Vacher (les projets du
mois dernier ...)

Maquette : A.M. Vacher - www.graphiplume.fr

FRANCINOV - Association loi 1901

35, rue de la Paroisse - B.P. 513 - 78005 VERSAILLES CEDEX - Tél. 01 30 83 79 79 - Fax 01 30 83 79 78

Internet : <http://www.francinov.net> - Email : innovation@francinov.com